Buregistrement.

	Règne.	Chap.	Section.
Cas ou l'enrégistrement pourra être em-			
péché par recèlement, contestation, &c.			·
d'un testamens prévus.	4 Vict.	30	20
Sous quel tems les droits Seigneuriaux			
dus sur les alienations pourront être			
effectivement enrégistrés.			15
Nul privilège n'est accordé pour plus	!		
de deux années d'intérêt sur une cré-		-	
ance privilégiée, à moins qu'un ex-			
trait distinct ne soit enrégistré pour			
telle réclamation d'interêt.	• •		16
L'Ordonnance ne s'étend pas à des baux			,
pour moins de neuf ans.	••	••	17
Les extraits de réclamations sur les biens			
d'un banqueroutier seront de nul effet,			
s'ils sont enrégistrés dans les dix jours			
précédant la Banqueroute.	• •		18
Régîtres, comment authentiqués.	• •		19
Manière de faire l'entrée des Extraits			
dans les Régîtres.	• •	••	• •
Les Régistrateurs tiendront un Index des			
noms pour leurs Régîtres.	• •		20
Aussi un Index des propriétés y enré-			
gistrées.	• •	••	• •
Et un Journal sommaire.			
Ce que fera voir chacun de ces livres.	• •		• •
Les hommes mariés, tuteurs et curateurs			
feront enrégistrer des Extraits des hy-			
pothèques créées en faveur de leurs			
femmes ou des parties qu'ils représen-			
tent.	• •	••	21
Pénalité contre ceux négligeant de ce			
faire au dommage de leurs femmes et			
des parties qu'ils représentent.	••	••	• •
Ils seront de plus sujets à tous dommages.	••	••	• •
Devoirs des Subrogés-tuteurs et des pa-		}	
rens et amis par rapport à tel enrégis-			00
trement.	••	•••	22
Pénalité pour leur négligence.	••	••	• •
Par qui tel enrégistrement pourra être	İ	1	
fait, si les parties ci-dessus mention-	ļ	1	23
nées ne le font pas.	••	•••	20
Nulle action ne sera maintenue par le ma-			
in tutout, etc. on vertu de son contrat	,	1	